

PIA – 3.5

Publication interarmées

Mémento de procédures des actions conjointes forces terrestres / forces spéciales



**CENTRE INTERARMÉES
DE CONCEPTS,
DE DOCTRINES
ET D'EXPÉRIMENTATIONS**





PIA – 3.5

MÉMENTO DE PROCÉDURES DES ACTIONS CONJOINTES FORCES TERRESTRES / FORCES SPÉCIALES

En attendant sa révision par le CICDE,
ce document reprend le texte intégral de
l'ancienne **PIA – 03.403** diffusée par le CICDE
sous le même titre
et sous le

N° 130/DEF/CICDE/NP du 22 mai 2008



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Le chef d'état-major
des armées

Paris, le 22 MAI 2008

N°30 DEF/CICDE/SEC-CENT/NP

Le général d'armée Jean-Louis Georgelin
chef d'état-major des armées

à

destinataires *in fine*

OBJET : Mémento de procédures « Actions conjointes forces terrestres – forces spéciales ».

P. JOINTE : PIA-03.403 (édition 2008).

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, le mémento de procédures des actions conjointes entre un groupement tactique interarmes et un groupement de forces spéciales, élaboré par le centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations en liaison avec les états-majors concernés.

L'analyse des retours d'expérience tout comme celle des engagements futurs font émerger un vif et indispensable besoin de coordination, voire de coopération renforcée entre les forces terrestres et les forces spéciales.

Ce mémento de procédures a pour objet de contribuer à l'accroissement de l'interopérabilité, au niveau tactique, entre ces deux types de forces afin de coexister sans compromettre la réussite de chacune des entités engagées ou de mieux coopérer dans un cadre espace temps défini.

Je vous demande de bien vouloir en assurer une large diffusion.

Par ordre
Le Général de division Patrick BAZIN
Chef de la division Emploi



DESTINATAIRES :

- Monsieur le général d'armée, chef d'état-major de l'armée terre
- Monsieur l'amiral, chef d'état-major de la marine
- Monsieur le général d'armée aérienne, chef d'état-major de l'armée de l'air
- Monsieur le général d'armée, directeur général de la gendarmerie nationale
- Monsieur le général de corps aérien, inspecteur des forces en opération et de la défense opérationnelle du territoire
- Monsieur le général de corps aérien, directeur du renseignement militaire
- Monsieur le général de corps aérien, commandant de la défense aérienne et des opérations aériennes
- Monsieur le médecin général des armées, directeur central du service de santé des armées
- Monsieur l'ingénieur général de 1^{re} classe, directeur central du service des essences des armées
- Monsieur le général de division aérienne, commandant l'état-major interarmées de force et d'entraînement
- Monsieur le général de corps d'armée, officier général de la zone de défense Paris
- Monsieur le général de corps d'armée, officier général de la zone de défense Est
- Monsieur le général de corps d'armée, officier général de la zone de défense Sud-Est
- Monsieur le général de corps d'armée, officier général de la zone de défense Sud-Ouest
- Monsieur le général de corps d'armée, officier général de la zone de défense Ouest
- Monsieur le général de division, officier général de la zone de défense Sud
- Monsieur le général de division, officier général de la zone de défense Nord
- Monsieur le vice-amiral d'escadre, commandant la zone maritime Atlantique
- Monsieur le vice-amiral d'escadre, commandant la zone maritime Méditerranée
- Monsieur le vice-amiral, commandant la zone maritime Océan Indien
- Monsieur le contre-amiral, commandant la zone maritime Manche - Mer du Nord
- Monsieur le contre-amiral, commandant les opérations spéciales
- Monsieur le commandant supérieur des forces armées aux Antilles
- Monsieur le commandant supérieur des forces armées en Guyane
- Monsieur le commandant supérieur des forces armées dans la zone sud de l'océan Indien
- Monsieur le commandant supérieur des forces armées en Nouvelle Calédonie
- Monsieur le commandant supérieur des forces armées en Polynésie française
- Monsieur le commandant des forces françaises de Djibouti
- Monsieur le commandant des forces françaises du Cap Vert
- Monsieur le commandant des forces françaises du Gabon

COPIES :

- Monsieur le délégué général pour l'armement
- Monsieur le directeur à la délégation à l'information et à la communication de la défense
- Monsieur le directeur de la délégation aux affaires stratégiques
- Monsieur le vice-amiral, chef de cabinet militaire du ministre de la défense
- Monsieur l'amiral, major général des armées
- Monsieur le vice-amiral d'escadre, sous-chef « plans » de l'état-major des armées
- Monsieur le général de corps d'armée, sous-chef « opérations » de l'état-major des armées
- Monsieur le général de corps d'armée, sous-chef « organisation » de l'état-major des armées
- Monsieur le général de division aérienne, sous-chef « relations internationales » de l'état-major des armées
- Monsieur le vice-amiral, chef du centre de planification et de conduite des opérations
- Monsieur le vice-amiral, directeur du centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations
- Messieurs les chefs de divisions ESMG, EMPLOI, OI, REG, MA, EPI, ET C et E de l'état-major des armées
- Monsieur le capitaine de vaisseau, conseiller communication du chef d'état-major des armées
- Archives générales

Sommaire

I. PRESENTATION GENERALE.....	4
II. GENERALITES	5
2.1 Définitions	5
2.1.1 Les opérations spéciales.....	5
2.1.2 Une opération spéciale adaptée.....	5
2.1.3 Une opération spéciale autonome.....	5
2.2 Caractéristiques des forces	6
2.2.1 Les forces conventionnelles terrestres.....	6
2.2.2 Les forces spéciales	6
2.3 Types d'actions conjointes FS - FT	6
Les différents types de mesures sont détaillés au chapitre 5.....	7
2.3.1 Les actions réciproques.....	7
• GFS appuyé, GTIA appuyant	7
• GFS appuyant, GTIA appuyé	7
2.3.2 Les actions distinctes.....	7
III. PRINCIPES STRUCTURANT LES ACTIONS CONJOINTES.....	8
3.1 Cas général	8
3.1.1 Agir en pleine confiance mutuelle	8
3.1.2 Préserver la confidentialité des actions conduites par le GFS	8
3.1.3 Partager de façon non uniforme l'information	8
3.1.4 Prendre en compte la réversibilité ou non de l'engagement du GFS	9
3.1.5 Privilégier le renforcement extérieur du GFS (au titre des actions réciproques) au renforcement intégré.....	9
3.2 Cas particulier des actions réciproques.....	9
3.2.1 Accorder des rythmes différents	9
3.2.2 Dissocier les espaces d'évolution	9
3.3 Cas particulier des actions distinctes.....	9
3.3.1 Coordonner a minima.....	9
3.3.2 Etre en mesure de	9
IV. RESPONSABILITES - ORGANISATION - PREPARATION	10
4.1 Commandement	10
4.1.1 Le PC du GTIA.....	10
4.1.2 Le PC du GFS.....	10
4.2 Organisation de la coordination GFS - GTIA.....	10
4.2.1 Le SOCCE	11
• Généralités	11
• Missions du SOCCE.....	11

4.2.2 Le SOLE.....	11
• Généralités	11
• Missions du SOLE	12
4.3 Préparation des actions conjointes	12
4.3.1 Cas général.....	13
• Dissociation des espaces d'évolution	13
• Renseignement.....	13
• Partage des effets.....	14
• Soutien logistique.....	14
• Vérification de la compatibilité des matériels FS - FT	14
• Règles opérationnelles d'engagement	14
4.3.2 Cas particuliers des actions réciproques	14
• Renseignement.....	14
• Contact	15
• Planification commune	15
• Planification déconcentrée	15
• Rédaction des ordres	15
• Restitution avant action	15
V. MESURES	16
5.1 Actions réciproques : Mesures de coopération.....	16
5.2 Actions distinctes : Mesures de coordination.....	17
5.3 Intégration d'éléments du GTIA par les FS.....	17
VI. CAPACITES DES UNITES DU GTIA – MESURES PARTICULIERES	18
61 Contact.....	18
62 Aéromobilité.....	18
63 Appui indirect.....	19
64 Défense sol-air	19
65 Guerre électronique.....	19
66 Agester.....	20
67 Autres appuis	20
6.7.1 Appui cynotechnique	20
6.7.2 Appui air-sol	21
EXEMPLES DE SCENARII	22
EXEMPLE D'ORDRE	28
GLOSSAIRE.....	32

I. PRESENTATION GENERALE

Dans le champ de la confrontation, fortes d'une suprématie technologique incontestée, les armées occidentales affrontent désormais un adversaire dissymétrique ou asymétrique puisant sa force tout à la fois dans le désespoir et les passions et une grande variété de modes d'action associés à l'utilisation de milieux complexes (géographique, humain...).

Cet adversaire, le plus souvent préparé pour affronter nos armées à forte puissance de feu, se prémunit des frappes en évoluant dans les milieux lui offrant un certain avantage tactique¹ (zone urbaine, montagneuse, sous terre, etc.). Doté d'armements de plus en plus sophistiqués, il conduit le plus souvent une stratégie d'attrition dans la durée dont le but ultime est d'infliger à nos forces un niveau de pertes (humaines, matérielles, financières) capable *in fine* d'altérer la volonté politique de notre engagement.

Refusant la bataille décisive mais capable d'engager ponctuellement, dans des espaces lacunaires, des combats de haute intensité, il s'efforce de tirer profit de l'effet de surprise en combinant des approches directes et indirectes. De par son enracinement dans le tissu local, il peut attirer les forces classiques dans des espaces qu'il connaît et où celles-ci rencontrent le plus de contraintes (physiques, psychologiques, légales) et de risques de dommages collatéraux.

Dans le champ de la confrontation, il s'avère nécessaire de casser la stratégie de l'adversaire plus que son potentiel, de le prendre à contre-pied. Dans cette perspective, le contrôle du terrain et l'utilisation de modes d'actions alliant la surprise, la vitesse, la discrimination et l'emploi de la force maîtrisée sont à privilégier. Ces engagements tactiques difficiles, visant à stimuler et extirper l'adversaire de son milieu, militent pour la combinaison d'actions de forces spéciales et conventionnelles, notamment terrestres, parallèles ou coordonnées.

Ces actions au contact mettent souvent en œuvre un nombre élevé d'acteurs dans de nombreux micro-espaces de bataille. Dans un souci permanent d'efficacité et de protection de la Force, elles impliquent des mesures de précaution et/ou de coordination. Il s'agit de pouvoir au moins coexister sans compromettre la réussite de chacune des entités engagées, au mieux de coopérer dans un cadre espace temps défini. En zone urbaine notamment, le fractionnement des unités amies, inhérent au cloisonnement du terrain, et l'imbrication « ami adversaire », exacerbent ce besoin de coordination, voire de coopération.

Aussi importe-t-il de sérier les complémentarités entre les forces conventionnelles terrestres et spéciales, en particulier dans la logique appuyant/appuyé, et de bien identifier les procédures visant à l'accroissement de l'interopérabilité entre un groupement tactique interarmes (GTIA) et un groupement de forces spéciales (GFS).

Tel est l'objet du présent mémento interarmées, destiné à un commandant de GTIA ou de GFS.

Avertissement : un ordre d'opération et des scénarii figurent en annexe à titre d'illustration. Ces derniers ne constituent en aucune manière un cadre d'emploi.

¹ A l'abri des regards et des coups.

II. GENERALITES

Ce chapitre propose de faciliter la compréhension mutuelle entre les forces spéciales et les forces conventionnelles terrestres.

2.1 Définitions

Le glossaire interarmées de terminologie opérationnelle² donne les définitions suivantes.

2.1.1 Les opérations spéciales

Les opérations spéciales sont des activités militaires menées par des forces spécialement désignées, organisées, entraînées et équipées, utilisant des techniques opérationnelles et des modes d'action inhabituels aux forces conventionnelles.

Ces activités sont menées dans toute la gamme des opérations militaires (paix, crise, conflit) indépendamment des opérations des forces conventionnelles ou en coordination avec celles-ci, pour atteindre des objectifs politiques, militaires, psychologiques ou économiques. Des considérations politico-militaires peuvent nécessiter le recours à des techniques ouvertes, couvertes ou discrètes et l'acceptation d'un niveau de risque physique et politique non compatible avec les opérations conventionnelles.

2.1.2 Une opération spéciale adaptée

Une opération spéciale adaptée est une action militaire conduite par des membres des forces spéciales et menée en coordination avec les opérations conventionnelles. L'autorité exerçant alors le contrôle opérationnel est le commandant de la Force (COMANFOR). Cependant, un lien de subordination est toujours conservé avec le CEMA via le commandement des opérations spéciales (COS).

2.1.3 Une opération spéciale autonome

Une opération spéciale autonome est une action militaire conduite par des membres des forces spéciales utilisant une chaîne de commandement spécifique la plus courte possible entre le commandement opérationnel et l'acteur, et menée indépendamment des opérations conventionnelles.

Une action autonome se caractérise par le fait que le GFS est placé sous le contrôle opérationnel du COS.

² PLA n° 00.401 du 8 mars 2007.

2.2 Caractéristiques des forces

2.2.1 Les forces conventionnelles terrestres

Les forces conventionnelles terrestres (FT) possèdent des capacités importantes de commandement (planification, conduite, contrôle), une aptitude prononcée au contrôle du terrain, une importante puissance de feu et une certaine autonomie logistique.

Leur présence sur un théâtre d'engagement est un affichage fort. Toutefois, leur engagement nécessite des délais et elles sont peu aptes à conduire des opérations discrètes sur des cibles fugaces ou particulièrement sensibles politiquement.

Par construction, le GTIA inclut tous les éléments et fonctions opérationnelles (manœuvre, appuis, soutien) dont il a besoin pour remplir sa mission. Aussi peut-il apporter à un détachement de FS un soutien logistique inopiné et ponctuel ou mettre à sa disposition des moyens complémentaires (groupe cynophile, élément de manœuvre, etc.).

L'aptitude prononcée de certains GTIA pour des engagements particuliers (amphibie, montagne, aéroporté, blindé) leur confère une capacité d'appui spécialisé.

2.2.2 Les forces spéciales

Les forces spéciales (FS) sont constituées de modules à faible effectif, capables de conduire des missions offensives, de renseignement ou d'environnement dans un cadre espace-temps différent des forces conventionnelles, sur des objectifs particuliers et sensibles, en utilisant des modes opératoires inhabituels et avec discrétion.

Le volume d'un détachement peut être très variable, d'une trentaine de personnels à plus d'une centaine, renforcée par une composante troisième dimension. Des contraintes de soutien en découlent.

Leur constitution les rend peu adaptées au contrôle durable du terrain (protection et autonomie faibles).

La vocation des forces spéciales n'est pas de se substituer aux forces conventionnelles pour remplir leurs missions. Elles peuvent agir dans les champs physiques ou immatériels pour renforcer ou soutenir les actions des autres composantes dont elles sont alors complémentaires.

2.3 Types d'actions conjointes FS - FT

Au sein d'un même engagement, les FS en opération spéciale adaptée et les FT peuvent mener des **actions conjointes** :

- soit des **actions réciproques** en vue de la réalisation d'un **même effet ou d'effets convergents** ;
- soit des **actions distinctes au plan des effets**, mais dont le séquençage ou la juxtaposition peuvent générer des **interactions directes ou indirectes** (cadre spatial identique ou proche, cadre temporel différent ou identique).

Les actions conjointes entre GTIA et GFS, notamment celles qui sont planifiées, doivent faire l'objet d'une analyse préalable par l'état-major du commandant de la Force.

Dans un souci de précaution et/ou de coordination, l'interfaçage entre les actions FS et FT s'exprime à l'aide de mesures à prendre communément ou unilatéralement.

Type d'actions des FS et des FT		Cadre espace - temps des actions des FS et des FT	Nature de l'interface FS - FT
Actions conjointes FS - FT	Actions réciproques* (appuyant / appuyé)	Même cadre espace/temps	Mesures de coopération
		Cadre spatial différent, cadre temporel identique	
	Actions distinctes * au plan des effets (séquentielles ou juxtaposées)	Cadre spatial identique, cadre temporel différent	Mesures de coordination
		Cadre spatial différent mais proche, cadre temporel identique	Mesures de coordination minimale
	* : par ailleurs, le GFS peut éventuellement prendre sous contrôle tactique (TACON) un module du GTIA (renforcement intégré).		
Actions indépendantes		Cadre espace/temps différent	(Pour mémoire ³).

Les différents types de mesures sont détaillés aux chapitres 5 et 6.

2.3.1 Les actions réciproques

Respectant le principe d'unicité d'objectif, la relation appuyant/appuyé est plus souple qu'une subordination formelle d'une entité à une autre. Ce mode de relation est souvent le plus adapté pour faire travailler deux entités de pied et de culture différents. Toutefois, elle repose sur une compréhension mutuelle.

- **GFS appuyé, GTIA appuyant**

Un GTIA peut favoriser l'engagement d'un GFS **conduisant une action spéciale** en apportant un renforcement extérieur de différentes natures :

- appui⁴ ;
- contrôle ou cloisonnement d'une zone ;
- interdiction d'un axe de pénétration ;
- protection d'un point (zone de poser, plot logistique,...) ;
- extraction d'un élément isolé des FS ;
- recueil d'un GFS ou relève sur position...

- **GFS appuyant, GTIA appuyé**

Un GFS peut, par exemple, apporter ponctuellement un appui à l'engagement du GTIA, mettre à sa disposition un élément de réaction, neutraliser un objectif particulier ou conduire une action d'environnement ou de déception... Il peut enfin mettre en œuvre des capacités faisant défaut au GTIA.

2.3.2 Les actions distinctes

Le GFS et le GTIA peuvent être amenés à conduire des actions distinctes en un même lieu mais décalées dans le temps, ou simultanées mais décalées dans l'espace⁵. La proximité spatiale ou temporelle de ces actions peut être source de difficulté si une coordination minimale n'a pas été au préalable élaborée⁶.

³ Il s'agit simplement de s'assurer du cloisonnement de l'action des uns et des autres. L'unité de commandement se situe au niveau stratégique.

⁴ Cependant, l'appui feu direct est à réserver à des cas exceptionnels en raison des risques de tirs fratricides.

⁵ Exemple : Action de déception décalée dans le temps ou dans l'espace.

⁶ Exemple : Certains contextes opérationnels, souvent relatifs à des situations de basse intensité, s'accommodent de la cohabitation d'un GTIA et de différentes équipes de forces spéciales disséminées au sein du même périmètre, notamment les équipes légères de contact (ELC). Si les objectifs et les modes d'action ne peuvent être similaires, leur promiscuité territoriale impose un minimum de coordination pour adopter des éléments de langage communs (couverture, connaissance mutuelle de l'environnement indispensable

III. PRINCIPES STRUCTURANT LES ACTIONS CONJOINTES

Les principes qui structurent les actions conjointes entre forces spéciales et forces conventionnelles sont les suivants.

3.1 Cas général

3.1.1 Agir en pleine confiance mutuelle

Dans tous les cas, le succès des actions conjointes repose sur une confiance mutuelle. Celle-ci se gagne par la connaissance des rôles de chacun, la prise en compte des contraintes réciproques, et le **respect de procédures identifiées**.

3.1.2 Préserver la confidentialité des actions conduites par le GFS

Pour des raisons stratégiques liées au niveau d'emploi, à la sensibilité des objectifs à traiter et donc à la nécessité de discrétion, un haut degré de confidentialité est requis tant dans la préparation que dans la conduite des actions spéciales.

Au plan tactique, compte tenu des faibles effectifs engagés dans un environnement hostile, cette exigence de confidentialité est renforcée afin de conserver l'effet de surprise.

Par conséquent, un filtrage rigoureux de l'information à destination des FT est indispensable. Le personnel du GTIA informé d'une action spéciale menée dans sa zone doit être sensibilisé aux impératifs de discrétion et de cloisonnement concernant les informations détenues. Les indiscretions commises, notamment lors de la préparation d'une action spéciale, peuvent conduire au mieux à l'annulation de celle-ci, au pire à son échec.

3.1.3 Partager de façon non uniforme l'information

Le GFS a, par principe, un accès systématique et ouvert à toute l'information opérationnelle détenue par le GTIA, sans avoir à justifier du bien-fondé de ses requêtes. L'inverse est limité au besoin d'en connaître.

Un choix doit être fait par les chefs tactiques, au cas par cas, entre l'impératif de confidentialité lié aux actions spéciales et le devoir de partage de l'information strictement nécessaire. L'excès de l'un ou de l'autre peut rapidement nuire au bon déroulement de l'engagement.

à la maîtrise de la situation), partager (au moins partiellement) les informations en fonction du niveau requis (opératif/tactique), et surtout développer une intelligence de situation génératrice d'une plus value efficace.

3.1.4 Prendre en compte la réversibilité ou non de l'engagement du GFS

En raison de son niveau d'emploi, le GFS peut être diverti de façon inopinée de la mission prévue. Il doit s'efforcer d'alerter au plus tôt de son désengagement au moins le commandement du GTIA. Lors du déroulement d'actions conjointes, de par les procédures propres aux FS, il existe temporellement et/ou spatialement un point à partir duquel l'action conduite par les FS n'est plus réversible. Dans le cadre de la préparation d'actions réciproques, ce point doit être planifié le plus tard possible.

3.1.5 Privilégier le renforcement extérieur du GFS (au titre des actions réciproques) au renforcement intégré

Sauf action lointaine au profit du GFS ou déficit capacitaire avéré du GFS, il est préférable, en termes de commandement et d'efficacité⁷, de donner une mission au GTIA (appuyant) au profit du GFS (appuyé) plutôt que placer sous contrôle tactique du GFS des éléments du GTIA.

3.2 Cas particulier des actions réciproques

3.2.1 Accorder des rythmes différents

La conception et la préparation d'une action spéciale nécessitent des délais incompressibles (reconnaissance, répétitions,...). Ces éléments doivent être pris en compte lors de la détermination de l'horaire de déclenchement des actions réciproques. Dans cette perspective, il est souhaitable de fixer au plus tôt une limite ou un créneau horaire d'exécution de l'action spéciale. Cette disposition contribue par ailleurs à la préservation de la confidentialité de l'action. En revanche, l'exécution d'une action du GFS, comparée à celle d'un GTIA, est généralement de courte durée. En raison du volume des moyens à coordonner et engager, ce dernier a besoin de délais pour s'engager, manœuvrer et se désengager.

3.2.2 Dissocier les espaces d'évolution

Afin de minimiser les risques de confusion voire d'accident et de préserver l'effet de surprise du GFS, les imbrications des deux entités sont à limiter au strict minimum nécessaire. Lorsque les actions peuvent être planifiées, il est préférable de dissocier les espaces d'évolution des deux entités. Un décalage temporel même minime dans le déroulement des actions réciproques est par ailleurs souhaitable.

3.3 Cas particulier des actions distinctes

3.3.1 Coordonner a minima

Dans le cas d'actions distinctes, le commandant d'un GTIA doit être systématiquement informé d'une action spéciale menée dans sa zone ou à proximité. Selon la nature de cette action spéciale, il peut être la seule autorité avertie. Cette information contribue à la protection de l'unité conventionnelle. Le GTIA doit par ailleurs informer le GFS de la nature de ses actions. Le cas particulier de la coordination des mouvements aériens devra être systématiquement pris en compte.

3.3.2 Etre en mesure de

Intellectuellement, les autorités des deux entités doivent préparer un désengagement mutuel d'urgence.

⁷ Sous réserve d'un degré de coordination élevé entre le GFS et le GTIA.

IV. RESPONSABILITES - ORGANISATION - PREPARATION

4.1 Commandement

La notion d'actions conjointes implique obligatoirement que chaque autorité conserve le commandement de ses éléments.

4.1.1 Le PC du GTIA

Le PC du GTIA conçoit, prépare et conduit la manœuvre interarmes. Il peut intégrer des éléments de liaison interarmées (détachement de liaison ou DL air, marine, forces spéciales). Il constitue pour les forces spéciales un moyen d'accès privilégié aux moyens de l'une ou l'autre des composantes, notamment logistiques.

4.1.2 Le PC du GFS

Le PC de GFS conçoit, planifie, conduit et soutient sa propre manœuvre interarmées, en combinant dans l'espace et dans le temps les moyens des armées qui lui sont attribués. Pour la conduite d'une opération dans une zone particulière et limitée dans le temps, le PC de GFS doit pouvoir constituer sur sa propre substance un PC tactique (PC TAC).

4.2 Organisation de la coordination GFS - GTIA

Chaque fois qu'une coordination des activités du GFS avec un GTIA environnant s'avère nécessaire (actions réciproques voire distinctes), une structure de coordination spécifique est mise en place auprès du PC de GTIA, de façon temporaire ou permanente.

La coordination peut être organisée à l'aide :

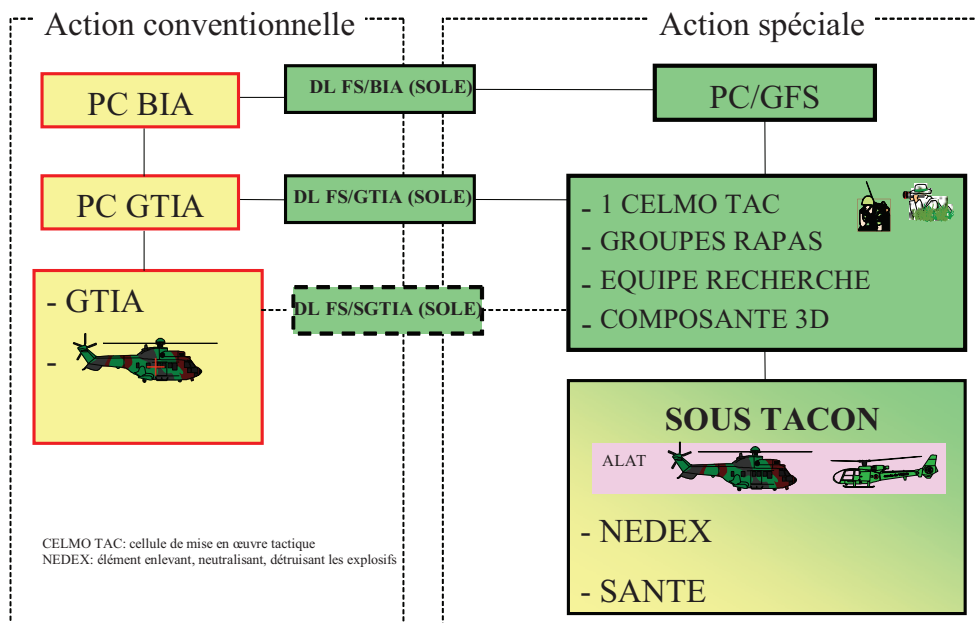
- soit d'un élément de commandement et de coordination des opérations spéciales (SOCCE)⁸ placé auprès du PC de GTIA ;
- soit d'un élément de liaison des opérations spéciales (DL ou SOLE⁹) inséré au sein du PC de GTIA ;
- soit d'une colocalisation¹⁰ des PC GFS – GTIA.

⁸ Special operation coordination and command element (SOCCE, *appellation usuellement retenue*).

⁹ Special operation liaison element (SOLE, *appellation usuellement retenue*).

¹⁰ Autant la colocalisation des deux PC est facultative en cas d'actions distinctes, autant elle est souhaitable en cas d'actions réciproques. Toutefois, cette colocalisation doit respecter le principe de confidentialité des actions conduites par les FS.

Exemple de coordination (Actions réciproques)



Il appartient au GFS de choisir la structure de coordination selon le volume et les risques de l'intervention et l'échange d'informations nécessaire. Il n'y a pas de DL du GTIA au PC du GFS.

4.2.1 Le SOCCE

• Généralités

Lors d'actions conjointes, un SOCCE est mis en œuvre en l'absence de PC de GFS ou lorsque celui-ci n'est pas localisé sur la zone d'opération.

La coordination entre les deux entités conventionnelle et spéciale s'effectue alors de façon directe sans mettre en œuvre une structure particulière de liaison de type *SOLE*.

Le SOCCE reste sous le commandement opérationnel du COMGFS si ce dernier existe.

• Missions du SOCCE

Le SOCCE exerce le contrôle tactique du détachement de forces spéciales.

Il conseille sur les missions, les capacités et les limites de ce détachement.

Il a en charge la coordination des actions du détachement de forces spéciales avec celles du GTIA.

4.2.2 Le SOLE

• Généralités

Chaque fois qu'une coordination des activités d'un GFS avec un organisme environnant s'avère nécessaire, un *SOLE* est mis en place auprès du PC de cet organisme (PC de rattachement), de façon temporaire ou permanente. Détaché pour emploi auprès du commandant du GTIA (TACON), le *SOLE* reste sous le TACON du COMGFS.

Il dispose de ses propres moyens protégés de communication avec le PC de GFS. Il doit pouvoir s'intégrer sur le SIC du PC du GTIA ; à cet effet, il demande systématiquement l'attribution des moyens correspondants.

Dans le cas précis d'un concours d'un élément FS (appuyant) au profit d'une unité conventionnelle (appuyée), il est en outre indispensable de placer des éléments de liaison jusqu'au niveau du SGTIA voire en deçà.

Malgré la diversité des positionnements du *SOLE* qui vont inévitablement influencer sur sa composition, ses tâches et ses moyens, les principes régissant le *SOLE* restent les mêmes. Ils sont détaillés ci-dessous.

- **Missions du SOLE**

En liaison avec le PC du GTIA, le *SOLE* collabore à l'établissement des tâches adressées au GFS, dans le cadre d'un concours appuyant / appuyé.

En planification

Il veille à la diffusion au GFS des documents l'intéressant pour sa manœuvre : renseignement, plan d'opérations, soutien, vie courante, etc.

Il participe à la prévention des interactions dangereuses (tirs fratricides) et des situations de proximité mal contrôlées (activités aériennes ou nautiques), en liaison avec les autres *SOLE*, s'il y en a, sans compromettre la sécurité des actions en cours.

En conduite

Il coordonne les activités du GFS avec celles du GTIA :

- il rend compte au PC de GFS des autres opérations en cours dans la mesure où elles peuvent avoir des interactions avec de futures actions du GFS ;
- Il fournit toutes les informations nécessaires à la conduite des actions spéciales ;
- il coordonne les demandes de « concours » effectuées par le GFS ou par le GTIA et veille à l'application des procédures émises à cet effet.

4.3 Préparation des actions conjointes

Deux impératifs sont à respecter quelle que soit la nature des actions :

- éviter les entraves réciproques ;
- conserver la capacité d'intervenir de façon inopinée au profit de l'autre en cas de déroulement non conforme, par la satisfaction de demandes d'appui ou de soutien notamment santé.

La préparation peut s'effectuer selon le synopsis suivant :

- mise en place de la structure de coordination (colocalisation des PC ou intégration des éléments de liaison des FS au plus tôt au niveau du PC de GTIA) ;
- création de zones d'opérations spéciales (ZOS)¹¹ ;
- renseignement ;
- définition du partage des effets ;
- planification commune et élaboration de mesures de coopération (actions réciproques) ou élaboration de mesures de coordination (actions distinctes) ;
- répétitions (actions réciproques).

¹¹ Special Operation Area, SOA

4.3.1 Cas général

- **Dissociation des espaces d'évolution**

Quel que soit le cadre spatial, les forces spéciales doivent au moins pouvoir bénéficier de ZOS clairement circonscrites dans l'espace et dans le temps, dans lesquelles tout mouvement terre¹²/air¹³/mer s'effectue sous le contrôle du GFS. Ces zones, soumises à l'approbation de ce dernier, leur permettent de manœuvrer sans risque de tirs fratricides ou entraves. Cette dissociation des espaces d'évolution a des impacts sur la manœuvre et le rythme du GTIA.

Chaque commandant opérationnel d'une zone est responsable des éléments amis qui y stationnent ou circulent. Il doit en permanence y pouvoir discriminer les éléments amis et ennemis.

La coordination dans la troisième dimension est impérative et se fait en concertation avec tous les acteurs. La cellule de mise en œuvre de la 3^e dimension des FS est en contact avec un SOLE mis en place au centre des opérations de la composante aérienne¹⁴.

- **Renseignement**

Les besoins en renseignement des forces spéciales diffèrent de ceux des forces conventionnelles. Cette différence tient à la nature des détails nécessaires à la réalisation d'une action spéciale, par principe plus ciblée qu'une action conventionnelle. Ces détails sont plus spécifiques, plus techniques, plus critiques. Ils seront recueillis par les forces spéciales.

Les forces spéciales doivent disposer également d'informations plus générales sur l'environnement de leur objectif, sur leur zone d'engagement, sa périphérie. Cela peut se traduire pour les forces conventionnelles par un effort accru en termes de recueil et de mise à disposition de renseignements, dans des délais le plus souvent contraints.

Les moyens respectifs d'acquisition du renseignement du GTIA et du GFS demeurent aux ordres de leurs chefs.

Partage de la situation initiale

Dès lors que la décision est prise d'engager des éléments des forces spéciales dans la zone d'un GTIA, la cellule renseignement de ce dernier contribue à fournir au GFS les informations ou renseignements nécessaires à l'élaboration de l'action spéciale. Ces éléments doivent permettre la prise en compte de l'environnement : historique des activités sur la zone, LNVA¹⁵ de tous les protagonistes présents sur la zone, baptême terrain déjà réalisé,... Dans ce cadre, la cellule renseignement du GTIA réalise au profit du GFS, un point de situation au cours duquel peuvent être fournis ses RDII¹⁶, son catalogue d'indices et ses dossiers d'objectifs réalisés.

Le renseignement à fin d'action

Le « renseignement à fin d'action » (RFA), renseignement qui permet d'affiner les modes opératoires retenus pour exécuter l'action spéciale, est assuré exclusivement par l'unité des forces spéciales. La mise en place des moyens chargés de recueillir ce type de renseignement est de la responsabilité du GFS en liaison avec le GTIA. Ce type de renseignement n'est en aucun cas diffusé hors du GFS, sauf cas exceptionnel et de la seule responsabilité de ce dernier.

¹² Zone d'évolution interdite à la présence et au tir d'éléments du GTIA, hormis les éléments de ce dernier pris sous TACON du GFS.

¹³ Les besoins en volumes de coordination 3D sont conséquents pour les actions de type largage opérations spéciales (LOS), poser d'assaut opérations spéciales (PAOS), dérive sous voile (DSV), saut ouverture basse (SOB), infiltration/récupération hélicoptère, appui feu canon Hot (AFCH), appui feu tireur d'élite (AFTE), mise à terre sous appui (MATSA), etc.

¹⁴ Joint Force Air Component (JFAC).

¹⁵ Localisation, nature, volume, attitude.

¹⁶ Renseignement Déterminant d'Intérêt Immédiat (RDII - Priority Information Requirement PIR).

- **Partage des effets**

Un partage optimal des effets sera recherché, notamment dans la préparation d'actions réciproques, en prenant en compte les contraintes, les limites d'emploi et les rythmes respectifs de chaque entité. Le GTIA doit aménager sa manœuvre en tenant compte de la ou des ZOS.

- **Soutien logistique**

La coopération entre des forces spéciales et des forces conventionnelles au sein d'une même opération ne remet pas en cause le processus du soutien logistique en opération.

S'il s'agit d'une opération de durée limitée, le détachement le plus volumineux fera bénéficier l'autre de son flux de soutien (une section loin de son GTIA, sous *TACON* d'un détachement FS ; un détachement FS stationnant pour une durée limitée dans la zone d'action d'un GTIA).

Les positionnements hiérarchique et géographique du GFS ainsi que sa nature et son volume dimensionnent le soutien logistique. Seul le soutien d'un détachement d'action spéciale d'une cinquantaine de personnes, et en particulier sans composante aéromobile, peut être envisagé sans contrainte majeure pour le GTIA. Toutefois, il doit être anticipé dans la plus large mesure possible. S'il n'est pas possible de déployer une unité logistique au contact du détachement FS pour des impératifs de protection de la Force, alors des flux d'approvisionnement sont à mettre en place entre le GTIA et le détachement FS.

Dans le cas d'un détachement FS comprenant des moyens aéromobiles, le dégagement et l'occupation d'une aire dédiée aux hélicoptères sont à prévoir. La zone géographique d'installation doit être compatible avec les impératifs des FS : sécurisation, isolement, communication, PC avec espace de briefing, etc.

Le soutien Santé nécessite des ordres précis (mise en place des moyens d'EVASAN, priorité dans l'utilisation des hélicoptères de manœuvre...).

- **Vérification de la compatibilité des matériels FS - FT**

Il existe entre les matériels des incompatibilités qui doivent être prises en compte au plus tôt dans la planification (notamment en transmissions). Il s'agit en premier lieu d'en prendre conscience pour planifier une manœuvre possible et non pas simplement souhaitable. Dans la mesure du possible, pour y remédier, des mesures correctives doivent alors être éventuellement prises (livraison de matériel par une autre unité, équipements dans l'urgence, etc.).

- **Règles opérationnelles d'engagement**

Quel que soit le type d'opération, les règles opérationnelles d'engagement sont définies pour le théâtre et communes à toutes les forces qui y sont engagées.

4.3.2 Cas particuliers des actions réciproques

- **Renseignement**

Les demandes du GFS vers le GTIA

Le GFS peut être amené à transmettre des demandes de renseignement à la cellule renseignement du GTIA. Celles-ci sont traitées en priorité, dans le cas où le GFS est appuyé, afin de faciliter au mieux la préparation de l'action dont la réussite dépend le plus souvent de sa rapidité d'exécution.

L'arbitrage

L'arbitrage sur les modalités de la recherche (les sources, les points d'observation, les zones de patrouille...) est établi dès la planification.

La liaison entre les cellules de renseignement

La liaison entre le GFS et la cellule renseignement du PC du GTIA doit être établie de façon immédiate, permanente et intégrale depuis la préparation jusqu'à l'exploitation des actions réciproques. Les échanges d'informations sont effectués à l'aide de supports physiques (disquettes, clés USB, ...).

- **Contact**

La mise en place des détachements de liaison à titre permanent doit être privilégiée. Les contacts physiques entre les chefs des différents niveaux de commandement du GTIA et du GFS sont souhaitables et ne sont pas exclusifs les uns des autres. Lorsqu'ils ne sont pas possibles, toute la coordination se fait par le DL mis en place à cet effet.

- **Planification commune**

Pour accorder les différents rythmes et prendre en compte le processus particulier de préparation d'une action des FS, une planification commune est indispensable. Les impératifs des uns peuvent devenir les contraintes des autres.

Cette planification facilitera la conduite générale et le suivi des actions, les FS ne communiquant pas à la radio lorsque les cas rencontrés sont conformes.

Elle s'articule autour d'un découpage de séquences (qui fait quoi et quand ?).

Au préalable, l'unité appuyant doit :

- intégrer l'intention du chef de l'unité appuyée ;
- s'assurer des besoins précis de l'unité appuyée ;
- appuyer en fonction de ses capacités et en arbitrant selon ses autres missions en leur donnant un ordre de priorité.

De même, l'unité appuyée doit s'assurer que :

- l'unité appuyant a bien saisi la nature de l'effet à obtenir ;
- la faisabilité de l'appui en termes de moyens et de délais est avérée.

Remarque : Afin de limiter les risques sur la réalisation de l'opération que pourraient générer des ordres de conduite, les missions données aux unités du GTIA appuyant les FS doivent être simples et correspondre à des schémas susceptibles d'une adaptation minimale qui ne les remettent pas en cause.

- **Planification déconcentrée**

Une planification déconcentrée peut être envisagée. En effet, la préparation d'une action par un GFS se fait à un niveau de détail bien supérieur à celui effectué par un GTIA pour une action conventionnelle. Elle s'effectue selon une liste de tâches distribuées à chaque personnel, organisée suivant une chronologie particulièrement précise et ponctuée de points de décision successifs. Après autorisation du commandant du GTIA, le GFS peut être amené à planifier (et ultérieurement coordonner) son action dans le détail et en boucle courte avec les échelons subalternes du GTIA. Les mesures de coordination retenues doivent figurer dans les ordres du GTIA.

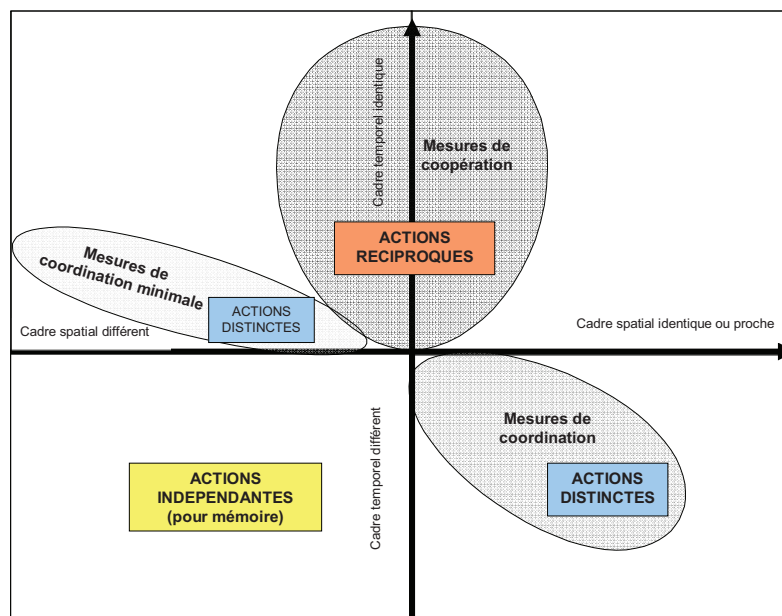
- **Rédaction des ordres**

Ordres du GTIA : le GFS doit apparaître au paragraphe "instructions de coordination" et non au paragraphe "missions des subordonnés".

- **Restitution avant action**

Une fois l'ensemble des mesures de coopération établi, une phase de contrôle est indispensable. Elle comprend, selon les délais disponibles, un jeu du scénario virtuel (*wargaming*), un *backbrief*, une répétition sur un terrain différent. Elle constitue la dernière mise au point en présence des principaux intervenants et permet d'affiner ces mesures.

V. MESURES



Actions conjointes GTIA-GFS : Interface spatio-temporelle et degré de coordination

Elles comprennent :

- un point de situation initiale ;
- la nature et le positionnement de la structure de coordination FS ;
- la description de la ZOS (informations au profit de l'ensemble du GTIA)
 - ⇒ les contours précis de l'espace d'intervention,
 - ⇒ les axes pénétrants par lesquels les FS vont rejoindre leur zone,
 - ⇒ les éventuels points (sites) de contacts (POC) à l'entrée de la zone,
 - ⇒ les horaires d'activation et délais attribués à cette zone ;
- les caractéristiques de l'appui
 - ⇒ les forces ainsi que les ressources qui vont être allouées à l'appui,
 - ⇒ la durée et le lieu de l'effort d'appui,
 - ⇒ les priorités au sein des missions d'appui,
 - ⇒ les modalités de déclenchement (subordination, points de contact, mode d'action, situation amie, fréquences, indicatifs,...),
 - ⇒ l'autorité qui peut décider de modifier la mission en cas d'urgence ;
- les modalités du recueil¹⁷ et de la gestion¹⁸ de l'information (pour éviter la perte de l'effet de surprise, les compromissions, le double traitement de certaines sources) ;

¹⁷ Le recueil du renseignement en périphérie de la zone d'opération du GFS peut être assuré par des éléments du GTIA en coordination avec le GFS si les circonstances et la nature de l'environnement le permettent ou l'exigent.

¹⁸ Les informations pouvant intéresser le GTIA lui seront communiquées selon le besoin d'en connaître. Les RDII du GTIA étant connus avant l'engagement, le GFS peut être amené, en cours d'action, à transmettre des éléments de réponse recueillis éventuellement par ses éléments.

- les itinéraires de mise en place ;
- les lignes de coordination ;
- les secteurs de tir principaux ;
- la localisation des unités, le baptême terrain, les points de contact identifiés sur les lignes de coordination ;
- les modalités d'identification des acteurs ;
- la planification commune ;
- la liste des cas non conformes et des conduites à tenir associées ;
- l'OPSIC GTIA et les mots code au profit du GFS¹⁹, la fréquence de travail commune ;
- les moyens en transmission permettant au GFS d'être en contact avec le GTIA.

5.1 Actions distinctes : Mesures de coordination

Les mesures de coordination des actions distinctes comprennent au minimum :

- la description de la ZOS (informations au profit du commandant du GTIA)
 - ⇒ les contours de l'espace d'intervention (le degré de précision de cette localisation dépend de la situation),
 - ⇒ éventuellement les horaires d'activation et délais attribués à cette zone²⁰,
 - ⇒ la communication des effectifs impliqués n'est pas impérative ;
- le plan d'opérations du GTIA au GFS ;
- les modalités de l'historique de la zone (avant et après l'action), selon le besoin d'en connaître.

Elles comprennent, éventuellement, la nature et le positionnement de la structure de coordination FS.

5.2 Intégration d'éléments du GTIA par les FS

Les unités des FT peuvent passer sous *TACON* du GFS selon les élongations et la durée de la mission.

Elles restent en liaison avec le GTIA pour faciliter la coordination et le soutien logistique. Cependant, si le degré de confidentialité l'exige, la liaison avec le GTIA peut être interrompue à tout moment sur ordre du GFS pendant la durée critique de l'exécution de la mission.

¹⁹ Les forces conventionnelles n'ont en revanche pas à connaître les procédures et la messagerie des FS.

²⁰ Dans la plupart des cas, le créneau de temps ne sera pas communiqué, sauf coordination impérieuse (désengagement d'urgence envisagé).

VI. CAPACITES DES UNITES DU GTIA – MESURES PARTICULIERES

Ce chapitre n'aborde que le renforcement extérieur ou intégré des FS par des d'unités du GTIA.

61 Contact.

Des unités de mêlée peuvent appuyer l'action du GFS, exclusivement en remplissant des missions conventionnelles.

Cet appui peut prendre deux formes :

- une mission commandée par le GTIA au profit de l'action principale du GFS ;
- une intégration de pions de manœuvre (allant du niveau groupe au SGTIA) par le GFS, dans la mesure où ce dernier est en mesure de les commander et de les soutenir. Leur soutien logistique et le renforcement (transmission, appui air-sol etc.) doivent faire l'objet d'une planification poussée.

Dans le cas où l'unité conventionnelle est appelée à agir de façon isolée (protection d'un plot logistique des forces spéciales ou d'une installation particulière par exemple), des mesures d'anticipation doivent être prises : liaisons redondantes (satellitaires si besoin), autonomie logistique renforcée, anticipation des besoins en appui feu (présence éventuelle d'une équipe de CAA).

62 Aéromobilité

Les équipages des unités d'hélicoptères, ALAT ou FS, reçoivent une formation identique en école d'application. Ceux des FS (DAOS²¹ ou ESH²²) sont ultérieurement formés à des procédures spécifiques COS qui complètent la formation commune.

Dans le cadre d'actions réciproques, les équipages d'hélicoptères appliquent la procédure d'appui feu²³ ; les troupes au sol, FT ou FS, appliquent également cette procédure. Ne nécessitant pas de qualification particulière, elle est applicable par l'ensemble des unités. L'exécution de l'appui feu en zone urbaine nécessite des adaptations liées à cet environnement²⁴. Elles sont intégrées dans la formation commune des pilotes sans distinction FT/FS.

²¹ Détachement ALAT des opérations Spéciales.

²² ESH : escadrille spéciale d'hélicoptères

²³ Notice appui feu ALAT au contact – ALAT 805/OPS, n°564/DEF/CDEF/DEO du 22/07/2005.

²⁴ ALAT 003/OPS : Manuel d'emploi des formations de l'aviation légère de l'armée de terre en zone urbaine – n°694/CDEF/DEO/B.ENG du 31/10/2006.

63 Appui indirect

L'artillerie peut offrir au GFS

- un appui feu roquette (LRU) ou canon avec des munitions à portée et précision accrues ;
- un appui renseignement grâce au maillage des équipes d'observation et d'acquisition.

Cet appui doit traduire un effet à obtenir clairement exprimé. Celui-ci peut être de l'appui direct (neutralisation, destruction), un tir de diversion ou de déception, des coups de semonce ou encore une action dissuasive en appui d'une opération.

La demande de tir peut être acheminée selon les schémas suivants :

- la demande est rédigée par une équipe FS via leur réseau. Cette demande parvient au SOLE au PC GTIA. Il la retransmet au DL ART qui réalise l'intégration sur le réseau ATLAS ;
- en boucle courte, une équipe d'observation peut être adjointe occasionnellement aux équipes FS et effectue les demandes de tir. Selon les cas, cette équipe peut diriger un appui feu air-sol, naval ;
- une équipe d'observation peut être détachée auprès des éléments de commandement des FS. L'élément d'observation (EO) retransmet alors sur son réseau les demandes de tir des équipes des FS.

64 Défense sol-air

L'artillerie sol-air peut offrir deux types d'appui au profit du GFS :

- la protection du volume aérien utilisé par le GFS pour son action ;
- le renfort, si besoin, de la capacité de coordination 3D du GFS, grâce à sa capacité de suivi de la situation aérienne.

À terme, MARTHA permettra la coordination des intervenants terrestres dans la 3D. Actuellement, la déconfliction est possible par une mise en garde lors de l'élaboration des catalogues de tirs. Ces informations seront traitées au niveau du DL artillerie.

Les mesures de coordination 3D peuvent entraîner la définition de zones interdites de tir ou de tir restreint, à titre permanent ou temporaire.

La messagerie à utiliser aux fins de coordination est celle en vigueur chez les forces conventionnelles à l'exclusion de l'emploi de la messagerie FS qui doit conserver sa vocation interne.

65 Guerre électronique

Une section d'appui électronique peut appuyer un GTIA et/ou un GFS par des mesures de soutien électronique (MSE : interception, localisation), des contre-mesures électroniques (CME : brouillage) et des mesures de protection électronique (MPE).

Elle a des capacités :

- d'écoute (postes radio, téléphones portables ou satellite...) ;
- de localisation des émetteurs puis d'identification de leurs utilisateurs (postes radio, relais, émetteurs pirates de radiodiffusion...) ;
- de localisation des radars associés à des armes sol-air ou de surveillance du champ de bataille ;
- de neutralisation de communications durant une action (postes radios, GSM, liaison de données automatiques, émetteurs de radiodiffusion...) ;
- de protection contre les EEI par un brouillage de protection ;
- de simulation d'une action ou d'intrusion dans les SIC de l'adversaire à fin de déception.

Elle peut empêcher une foule hostile d'utiliser pleinement ses moyens de télécommunications par des actions de brouillage ou de filtrage d'appels, par la détection de relais, par la mise en place de champs de brouilleurs dans une zone laissée libre par les amis.

La mise en application de l'une de ces capacités au profit d'un détachement de forces nécessite la définition de procédures fines de coordination, notamment en raison des risques d'interférence des moyens mis en oeuvre et de la perte d'efficacité qui peut en découler.

66 Agester

Le GTIA dispose généralement d'une unité du génie apte à fournir un appui direct au combat (mobilité et contre mobilité) et une aide au déploiement.

Elle peut aussi se voir renforcée par des équipes spécialisées pour les phases de préparation et d'exécution des missions. Les domaines d'emploi de ces équipes sont la lutte contre les EEI, la lutte contre les mines, les pièges de combat ainsi que les munitions tirées non explosées, la reconnaissance ou l'intervention en milieu pollué ou détruit, la protection sauvegarde (aménagement de passage dans les infrastructures, soutien énergie), la reconnaissance et l'intervention en milieu aquatique et souterrain, la réalisation de relevés cartographiques, de cartes, de plans ou de réseaux.

Par ailleurs, le génie dispose de capacités de préparation et d'aménagement du terrain (accès et ouverture de portes, de passage ou d'itinéraire à pied ; aire de poser ; aménagement de site d'observation et de tirs ; points ou relais de transmissions ; zone d'évacuation ou de récupération...) qu'un groupe du génie est en mesure de réaliser en complément des capacités interarmes ou d'une mission d'un détachement de forces spéciales.

Cette unité propose l'emploi de capacités spécifiques ou adaptées aux actions spéciales en termes d'effets tactiques à obtenir ou de solutions techniques à appliquer.

Toutefois, il faut prendre en compte les contraintes dues aux délais de préparation et de réalisation, au matériel (lourd et volumineux) et à l'utilisation des procédures. Le chef de détachement est le conseiller technique et spécialisé génie du détachement qu'il appuie.

67 Autres appuis

6.7.1 Appui cynotechnique

L'appui cynotechnique offre un complément aux actions de renseignement, de dissuasion et d'agression. Par sa capacité de détection le chien permet de lever des hypothèses sur la présence ou non d'un objectif, tenu ou piégé. Capable également de donner la direction prise par un ennemi en fuite, il peut participer à la recherche d'objectifs particuliers (armement, explosifs). Il ne fait pas de distinction entre le jour et la nuit d'où une capacité très recherchée d'emploi en souterrains et milieux confinés.

Lors d'une phase d'appui cynotechnique, le maître-chien n'est pas en mesure d'assurer sa propre sécurité ni celle de son animal dans de bonnes conditions. Leur sûreté rapprochée incombe donc à l'unité renforcée.

Lorsque la discrétion est imposée, les chiens doivent rester en permanence avec leur maître afin d'éviter les aboiements.

6.7.2 Appui air-sol

Il est envisageable qu'une demande de mission *Close Air Support (CAS)* soit formulée par une unité terrestre au profit des FS, suivant les principes décrits dans la doctrine de l'appui aérien centré sur le feu. Éventuellement, un observateur d'appui aérien de l'unité terrestre peut alors être rattaché à un contrôleur d'appui aérien des FS.

Plusieurs cas peuvent se présenter :

- si le GTIA est le seul échelon tactique terre avec un GFS, il y a déconcentration du commandement et de la coordination des moyens de coordination 3D à son échelon ;
- une cellule unique de gestion de l'ensemble des appuis en renseignement traitant les requêtes GTIA-GFS peut être mise en place. Cette cellule traite avec son homologue du niveau supérieur pour bénéficier des appuis et du renseignement de ce niveau ou pour arbitrer une situation (gestion 3D).
- cette cellule spécifique constituée au profit du GTIA-GFS pendant la phase particulière de la manœuvre peut alors être co-localisée avec le PC GTIA/GFS.

Dans tous les cas, afin de permettre une bonne coordination des actions, il faut mettre en commun le réseau pour les demandes de CAS (sur le *joint air request net*), certains moyens de positionnement (cartes géo référencées ; points de repère ; découpage et identification de zone...), les règles opérationnelles d'engagement et les instructions communes²⁵ ;

²⁵ SPINS : special instructions

EXEMPLES DE SCENARII

Les scénarii proposés ne sont pas exhaustifs et ne constituent pas un guide d'emploi. Leur but est simplement d'illustrer les procédures édictées ci-dessus. Ils sont génériques donc valables quels que soient les milieux. Ont été cependant ajoutés des scénarii spécifiques à l'engagement en montagne.

a) Actions réciproques : FS appuyées

SC 1 : Capture d'une personnalité sensible non consentante

Agissant sur renseignement, appuyées par des forces conventionnelles, les FS doivent capturer, puis extraire, une personnalité, éventuellement protégée par des groupes de faible effectif. Le maintien de l'intégrité physique de la personnalité est primordial ; celle de son environnement de protection est souhaitable.

Missions : FS = Capturer / GTIA = Appuyer.

But de l'appui du GTIA : Permettre une action rapide des FS dans une zone sécurisée (cordon) sur des itinéraires qu'elles n'ont pas à reconnaître ni à protéger.

Actions potentielles FS : Infiltration, assaut vertical ou non, capture, exfiltration, extraction.

Actions potentielles GTIA : Interdiction de zone, saisie et contrôle de zones de poser HM, bouclage, ratissage, renforcement, couverture, ouverture et protection d'itinéraire (blindés), escorte, couverture mobile, soutien santé. Eventuellement, au début de l'action, éclairage au profit des FS ou manœuvre de diversion, recueil.

SC 2 : Prise de contrôle d'une installation « sensible »

Agissant dans un environnement mêlant foules hostiles et miliciens, les FS doivent s'emparer d'une infrastructure importante (maison de la radio²⁶, etc.) faiblement tenue.

Missions : FS = S'emparer de / GTIA = Appuyer

Actions potentielles FS : Infiltration, assaut vertical ou non, conquête, exfiltration, installation et contrôle.

Actions potentielles GTIA : Fixer, contrôle de foule, bouclage, ratissage, tenue d'itinéraire, escorte, appui feux directs, couverture, fouille (NEDEX), tenir, défense de l'infrastructure (après prise en compte auprès des FS, éventuellement manœuvre de diversion).

NB : Autre apport potentiel du GTIA : Evolution du rapport de force ; chars ou engins blindés (blindage et puissance de feu précise, transport sous blindage).

²⁶ Cet exemple illustre la suite donnée à l'action de conquête : destruction ou neutralisation des moyens locaux de radiodiffusion, mise en œuvre de moyens de radiodiffusion propres au FS, etc.

SC 3 : Mise en surveillance d'une zone

Dans le cadre de futures actions de contre insurrection, des éléments FS doivent mettre en place leurs capteurs dans une zone dédiée à un GTIA.

Missions : FS = Surveiller / GTIA = Appuyer

Actions potentielles FS : Installations de moyens technologiques et/ou d'équipes.

Actions potentielles GTIA : Actions de diversion lors de la mise en place de moyens, insertion ponctuelle de FS dans les unités, protection éloignée des FS, préparation du désengagement des FS dans l'urgence, coordination, ravitaillement au profit des équipes FS...

SC 4 : Neutralisation d'un groupe terroriste en phase opérationnelle

Dans le cadre d'actions de contre rébellion, les FS doivent intercepter des terroristes dans la zone d'action du GTIA.

Missions : FS = Intercepter / GTIA = contrôler une zone.

But de l'appui du GTIA : Isoler les terroristes identifiés pour faciliter l'intervention des FS.

Actions potentielles FS : Renseignement, interception et neutralisation.

Actions potentielles GTIA : Interdiction de zone sur ordre, participation au recueil de renseignement (surveillance), bouclage sur ordre, contrôle mobile sur ordre.

SC 5 : Insertion/extraction de FS en zone de combat

Acheminement ou/et extraction rapide sous blindage, éventuellement sous le feu, d'équipes de forces spéciales lors d'une action ponctuelle.

SC 6 : Ouverture d'itinéraire et recueil au profit des forces spéciales

En soutien d'une action spéciale offensive, il s'agit d'assurer un itinéraire de repli à des FS :

- ouverture de route, le GTIA reconnaît l'itinéraire en avant du détachement FS ;
- soutien, le GTIA suit le détachement FS ;
- issue de secours, le GTIA reconnaît en autonome un itinéraire jusqu'à un point de recueil, de façon à offrir un itinéraire de repli secondaire aux FS.

Dans tous les cas, il s'agit bien de sécuriser un itinéraire et de mettre en place un recueil au profit des FS, afin de faciliter et couvrir leur repli après action.

Organisation :

Le détachement GTIA d'ouverture de route (en véhicule ou à pied) est constitué d'un élément de reconnaissance, d'un élément d'appui, d'une flanc-garde et d'un élément de soutien. Une fois arrivé au point de recueil, il doit pouvoir se reconfigurer en :

- un ou deux éléments de recueil (surveillance identification, recueil arrêt) ;
- un élément d'appui ;
- un élément de réserve (avec une capacité de contrôle de foule, si nécessaire).

A partir du point de recueil, le secteur est sous TACON GTIA. Ce dernier dispose d'un DL FS pour la coordination du recueil.

Pour le recueil, le dispositif d'embuscade sera privilégié.

SC 7 : Protection de base d'opération avancée

Il s'agit de saisir puis de protéger une base d'opération avancée (BOA) sûre pour les forces spéciales.

Déroulement :

Reconnaissance – marquage : à charge FS

Saisie ou occupation : à charge FS et GTIA (TACON : FS puis TOA vers GTIA)

Contrôle de la zone et protection de la BOA : à charge GTIA

Le contrôle de zone consiste à interdire l'accès de la BOA à tout suspect ou élément hostile (véhicule piégé, groupe armé, sniper, foule) et d'empêcher l'action de pièces d'artillerie (mortiers compris) ou sol-air (mitrailleuses, canons automatiques, missiles) contre les troupes et les aéronefs de la force.

Organisation :

Le contrôle de zone s'appuie sur :

- des *check points* à double action (contrôle et interdiction : notion de profondeur avec un élément d'appui - interdiction) ;
- des patrouilles, limitées autour des *check points* et étendues sur l'ensemble du secteur ;
- un ou plusieurs postes de surveillance, permettant d'avoir des vues sur l'ensemble du secteur (détection d'activités suspectes, réglage d'appui, guidage de patrouille ou d'action d'assaut) ;
- un élément d'appui (mortiers et/ou Milan) ;
- un élément de réserve qui effectue les patrouilles étendues, dédié aux interceptions d'hostiles ou de suspects, apte à faire face à une foule sur un itinéraire ;
- un élément de commandement qui a le TACON sur le secteur et dispose d'un DL FS pour coordination (notamment pour les phases de recueil ou de départ en mission à l'extérieur de la BOA) et d'une équipe de soutien (si la mission dure).

SC 8 : Isolement d'une zone d'opérations spéciales.

Il s'agit d'isoler une zone dans laquelle les forces spéciales agissent ou vont agir. Le but n'est pas de contrôler la zone mais d'y interdire tout accès et d'intercepter tout élément cherchant à y rentrer ou à en sortir. Le dispositif est progressivement levé, lorsque l'action spéciale est achevée.

Le TACON de l'ensemble, conditionné par l'action spéciale, est assuré par les FS. Un TOA peut avoir lieu vers le GTIA dès que l'action spéciale est terminée et que les éléments FS sont repliés.

Déroulement :

Déploiement quasi simultané ou successif des éléments de blocage, juste avant, pendant ou juste après le déclenchement de l'action spéciale.

Organisation :

Quasi identique à la BOA, sauf que l'on réalise un cordon et qu'il n'y a donc pas à proprement parler de contrôle de l'espace à l'intérieur de celui-ci.

Le commandement est co-localisé avec celui des FS qui ont le TACON. Il est généralement à proximité du ou d'un poste de surveillance du secteur.

La réserve est positionnée hors secteur FS de façon à pouvoir au mieux intervenir dans le cordon et notamment au profit des éléments des *check points*. Elle peut être en attente sur une zone de poser hélico, en mesure d'être déployée à la demande par HM. Elle doit disposer d'une capacité de contrôle de foule, si cela s'avère nécessaire.

Les éléments des *check points* disposent de suffisamment de troupes pour effectuer des patrouilles, en permanence, à partir de leur point d'implantation.

Les appuis doivent pouvoir intervenir au profit des FS, à leur demande.

SC9 : Surveillance de points particuliers (particulièrement adapté à la montagne)

Dans le cadre de futures actions de contre rébellion, des éléments FS doivent surveiller dans la durée des points particuliers (infrastructures, grottes, postes de surveillance ennemis, points de passage) dans une zone montagneuse dédiée à un GTIA.

Missions : FS = Surveiller / **GTIA** = Appuyer et renseigner.

Actions potentielles FS : Installation d'équipes d'observation sur des points ou des zones dominantes.

Actions potentielles GTIA : Actions de diversion lors de la mise en place des équipes, appui au déplacement, protection éloignée des FS, préparation du désengagement des FS dans l'urgence, ravitaillement au profit des équipes FS.

SC10 : Aide au franchissement (particulièrement adapté à la montagne)

Dans le cadre d'une opération de contre rébellion en zone montagneuse, des éléments FS s'infiltrer et/ou s'exfiltrent en terrain escarpé. Des éléments du GTIA aident au franchissement des parties les plus difficiles des itinéraires d'infiltration et d'exfiltration.

Missions : FS = S'infiltrer, s'exfiltrer / **GTIA** = Guider et faire franchir.

Actions potentielles FS : S'infiltrer et/ou s'exfiltrer

Actions potentielles GTIA : Reconnaître l'itinéraire, guider les éléments FS, équiper les parties difficiles, sécuriser et protéger les équipements de passage.

b) Actions réciproques : FS appuyant

SC 1 : Reconnaissance

Des éléments du GTIA doivent reconnaître des axes. Des snipers isolés agissant en périphérie de la zone d'action du GTIA gênent considérablement la progression de ce dernier. Les FS doivent neutraliser des tireurs isolés, approximativement localisés par des éléments du GTIA, à l'aide d'une action ciblée.

Missions : GTIA = Reconnaître / **FS** = Appuyer

Actions potentielles GTIA vis-à-vis des FS : Désignation de l'objectif, appui éventuel lors de la mise en place des FS.

Actions potentielles FS : Infiltration, contre sniping, appui aéromobile (feux, renseignement, mouvement), assaut.

SC 2 : Conquête

S'inscrivant dans une logique de contre rébellion, renseignés par les FS qui ont agi dans un premier temps en autonome dans des quartiers isolés (« siège »), les éléments GTIA s'emparent de ces zones appuyés par les FS (mise en œuvre CAS, mise en œuvre de moyens aéromobiles, etc.).

Missions : GTIA = Conquérir / **FS** = Appuyer et renseigner

But des actions des FS : faciliter l'action des éléments du GTIA (précision et accélération des actions, procédés et dispositifs adaptés à la situation), permettre la surprise.

Actions potentielles GTIA : Conquête.

Actions potentielles FS : Echange d'informations recueillies, appui renseignement et feux en conduite (participation au « modelage » du terrain), guidage au sol de certains éléments GTIA en particulier si raid blindé ou action de *hit and go*, prise en compte ponctuelle de secteurs de surveillance critiques.

SC3 : Lutte contre les EEI, les embuscades

Dans le cadre de la lutte contre les EEI et en particulier des actions de contre organisation, les FS surveillent les axes empruntés régulièrement par les éléments GTIA en vue de déceler la mise en place d'EEI.

Mission : FS = Surveiller, Infiltrer, Renseigner.

Actions potentielles GTIA : Coordination à propos des patrouilles et déplacements (départ, arrivée, itinéraires ...).

Actions potentielles FS : Surveillance des itinéraires couramment empruntés et des comportements des individus, interception (embuscades), neutralisation.

SC 4 : Exploitation d'actions de déstabilisation

Des éléments GTIA exploitent l'action de déstabilisation provoquée dans tel secteur, sur telle faction par les FS.

Actions potentielles GTIA : Actions diverses coordonnées avec FS.

Actions potentielles FS : Déstabilisation.

SC 5 : Contrôle de foule

Les FS et les forces conventionnelles agissent conjointement lors d'un contrôle de foule.

Missions : GTIA = Contrôler une foule / **FS** = Appuyer

Actions potentielles GTIA : Participation au contrôle de foule.

Actions potentielles FS : Participation au contrôle de foule, extraction d'éléments englués dans la foule, capture de meneurs, renseignement sur la foule.

SC 6 : Surveillance des points dominants (particulièrement adapté à la montagne)

Des éléments du GTIA doivent s'engager dans une vallée identifiée comme étant hostile. Les parties hautes de la vallée, si elles sont tenues, peuvent ralentir voire interdire la progression du GTIA dans sa zone d'action. Les FS doivent renseigner sur le dispositif ennemi implanté sur les points dominants.

Missions : GTIA = Reconnaître / **FS** = Appuyer et renseigner

Actions potentielles GTIA : Désignation des points hauts à surveiller, appui éventuel lors de la mise en place des FS.

Actions potentielles FS : Infiltration, surveillance, appui aéromobile (feux, renseignement, mouvement), mise en œuvre CAS.

SC7 : Guidage à partir des points dominants (particulièrement adapté à la montagne)

Dans le cadre d'une opération de contre rébellion menée simultanément sur les hauts et les bas d'une zone d'action montagneuse, les éléments du GTIA s'emparent de points tenus par des miliciens et/ou des terroristes (grottes, hameaux, habitations d'altitude) appuyés par les FS.

Missions : GTIA = Conquérir / **FS** = Appuyer

Actions potentielles FS : Echange des informations recueillies, à partir des points dominants, appui renseignement et feux en conduite, guidage au sol de certains éléments du GTIA en particulier si raid blindé ou action de *hit and go*, prise en compte ponctuelle de points particuliers critiques (gorges et cols).

Actions potentielles GTIA : Conquête.

c) Actions distinctes

SC1 : Destructions en cours d'action

Les FS agissent seules dans un quartier ; elles en profitent pour détruire des objectifs au profit des éléments du GTIA (objectifs planifiés ou d'opportunité) lui-même engagé dans la conquête d'une zone d'action.

Actions potentielles FS : Coordination minimale (problème des imbrications, des tirs fratricides), échange d'informations sur les besoins du GTIA.

Actions potentielles GTIA : Anticipation de la réaction de l'adversaire, prise de mesures de précaution.

SC2 : FS en situation critique (extraction des FS)

Les FS agissent seules. Elles sont violemment accrochées par un adversaire de type miliciens. Les pertes (morts, blessés) sont importantes ; les FS sont en situation critique. Des éléments du GTIA opérant à proximité interviennent.

Actions potentielles GTIA :

FS physiquement inaccessibles : actions (feux) contre l'adversaire pour soulager les FS.

FS physiquement accessibles : renforcement (physique) auprès des FS et mise en place d'un périmètre de protection et/ou prise en compte du combat, évacuation des blessés et des tués.

Actions potentielles FS : Accueil des éléments GTIA et/ou désignation du positionnement de l'adversaire.

SC3 : Renseignement

Les FS agissent seules (renseignement) avant une attaque d'envergure par des éléments GTIA.

Actions potentielles FS : LNVA des adversaires, évaluation des axes de progression potentiels (hors et dans les habitations) pour les éléments du GTIA ...

Actions potentielles GTIA : Prise en compte du renseignement fourni.

SC4 : Gestion des « dommages »

Les FS agissent seules : neutralisation d'un adversaire ou extraction d'une « cible » dans un quartier qui fait partie de la zone d'actions des éléments GTIA.

Un minimum de coordination est à réaliser pour éviter une mise en danger immédiate des missions des uns et des autres et pour que les éléments GTIA puissent gérer ou exploiter correctement « l'après neutralisation ou extraction » après le départ des FS.

Actions potentielles FS : Coordination minimale (problème des imbrications, des tirs fratricides).

Actions potentielles GTIA : Anticipation de la réaction de l'adversaire, prise de mesures de précaution.

EXEMPLE D'ORDRE

PC GTIA

ROZENKRUG (BAT 107), le 10 JUILLET 2007

FRAGO NMR 22 « ACTIONS RECIPROQUES - EXTRACTION DES PILOTES » V1
 Fuseau horaire : LOCAL

REFERENCES :

- ORDOPE 1 (V2) PINK TANKAR FREEDOM DU GTIA DU 08 JUILLET 07.
- OVO 1 GTIA DU 09 JUILLET
- FRAGO NMR 21 BIA DU 09 JUILLET

- Cartes (Echelle 1 / 100 000. SERIE M. 648)

C3534	C3538	C3934	C3938
-------	-------	-------	-------

- Cartes (Echelle 1 / 50 000). Série M. 745 :

L3736	L3738	L3740	L3936
L3938	L3940	L4136	L4138
L4140			

- Photos aériennes géo-référencées et renseignées (baptême terrain)

VUE GENERALE ZA	BAPTEME DES AXES, DES CARREFOURS, PLAN DE FEU, LIGNES DE COORDINATION, BATIMENTS, ZOS et NFA.
VUE PARTICULIERE BRIESENTHAL	
VUE PARTICULIERE ROZENKRUG (RK)	

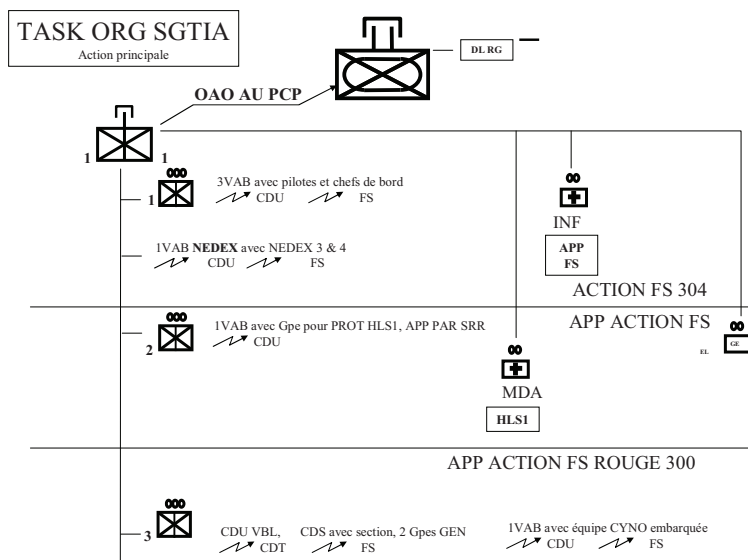
- Plan renseigné de ROZENKRUG (baptême terrain)

le colonel **X**
 commandant le GTIA X

Destinataires : PM

0 ARTICULATION

ARTICULATION SPECIFIQUE POUR L'ACTION AU PROFIT FS



1 SITUATION

1.a FORCES ENI

DANS ROZENKRUG, ETAT DES FORCES FUSHIA INCHANGE.
2 A 3 PAX RETIENNENT DES OTAGES DANS 304 ET/OU 305.

1.b FORCES AMIES

GTIA : INCHANGE

OTAGES AMIS RETENUS DANS 304 ET/OU 305.
VOLUME AMI : 2 PAX DONT 1 PILOTE, BLESSES. UN TROISIEME PAX
EVENTUELLEMENT DANS ROUGE 300, NON LOCALISE.

1.c RENFORCEMENTS ET PRELEVEMENTS

ESC SAN DEMANDEE AU DETLOG EN RENF AU PROFIT SG TIA 12.

1.d POPULATION

LA POPULATION A DEJA AMORCE SON RETOUR DES LA NUIT DU 09 AU 10 JUIN. CES
PERSONNES ONT ETE EVACUEES VERS LE DETLOG EN ATTENDANT LA
SECURISATION COMPLETE DE LA ZONE.

1.e MISSION DES AUTRES GTIA

S/GAM
EMD APPUYER L'ACTION DU GFS PAR ENTENTE DIRECTE ENTRE DL GFS ET DL BAM
PC GTIA APRES CONFIRMATION BIA POUR COORDINATION 3D.

LOG/SAN
DEPART SUR ORDRE ET SUR CONFIRMATION CHEF GFS.
EMD RENFORCER LE CELMO TAC DU GFS PAR UN MEDECIN OU UN INFIRMIER.

DAR
EMD BROUILLER LE RESEAU ENI PAR ENTENTE DIRECTE ENTRE CHEF GFS ET PC
GTIA.

2 MISSION

EMD COUVRIR L'ACTION DU GFS PAR ENTENTE DIRECTE ENTRE CHEF GFS ET PC
GTIA.

3 EXECUTION

3.a IDEE DE MANOEUVRE

TOUT EN POURSUIVANT LA MISSION DE RETABLISSEMENT DE LA PAIX DANS
ROZENKRUG,

JE VEUX, APP ACTION FS PAR UNE CONQUETE SIMULTANEE DE 302 ET 308

TEMP 1 : 102030 BRIEFING FINAL – 102330 OU DEBUT ACTION

COORDONNER LES ACTIONS AVEC CHEF GFS AU PC GTIA, TOUS CHEFS DE
CELLULES PRESENTS. PREPARER CQT 302 ET 308.

ROUGE 300 TENU : 301- 303-307-309-306-310-313

TEMP 2 : FERMER BULLE AU PROFIT FS

TOUS ELEMENTS PREPOSITIONNES, HLS 1 EQUIPEE, ELEMENTS INTEGRES,
INFILTRER FS A PIED ET BARRER.

CQT SIMULTANEE DE 302 ET 308

ACTION FS DANS 304 – EVENTUELLEMENT DANS 305

TEMP 3 : EXTRAIRE ET RIP

CONQUETE EVENTUELLE DE 305

APP RUPTURE DE CONTACT ET PRISE DES BATIMENTS 304 ET/OU 305.

EXTRAIRE FS ET OTAGES SOUS BLINDAGE (COORD RECUP VHL A CHARGE FS)
JUSQU'A HLS1.

EMD : TERMINER CONQUETE ROUGE 300 VERS SUD.

3.b MISSIONS DES UNITES

10 : RENFORCER SGTIA 12 AVEC ESC SAN ASAP.

SGTIA 11 : CQT 310 – 313 NLT 2100

EMD SUR ORDRE CQT 308 SIMULTANEMENT AVEC 12 QUI CQT 302

SGTIA 12 : APP FS, EVASAN, MEDICALISATION SUR HLS 1, NEDEX 3 ET 4,
APP PAR 13 (À PARTIR DE 301-306)

CQT 302 SUR ORDRE SIMULTANEMENT AVEC 11 QUI CQT 308

EMD CQT 305 SUR ORDRE EN VUE D'APP RUPTURE DE CTC DE FS

SGTIA 13 : CQT NLT 2100 301-306-307-309

EMD APP 12 ET FACILITER RUPTURE DE CONTACT DE FS (VHL ENTRE 303 ET 307)

SRR : PARTICIPER JAL ENTRE L23 ET HLS 1 EMD PARTICIPER A EXTRACTION DE
PERSONNELS DE FS DANS ROUGE 300.

PC : COORDONNER ACTION, OAO 12 AU PC.

3.c MESURES DE COORDINATION

FS

EN COORDINATION AVEC GTIA, S'EMPARER DU/DES BATIMENTS COMPRENANT LES OTAGES, COORDONNER L'ENSEMBLE DES ACTIONS NECESSAIRES A LEUR RECUPERATION,
EMD LIVRER LE BATIMENT ET SES OCCUPANTS AU GTIA.

102000	INSERTION BFST : 3 VAB SGTIA 12 SUR C16
102030	BRIEFING AU PCP (TOUS VHLS RAME : ACTION FS 304 ET APP ACTION FS, SUR ZONE PARKING)
	JALON EN PLACE ENTRE HLS 1 ET L23 (A CHARGE SRR)
	FIN BRIEFING.
	CHEF CMO FS, EL GE ET OAO 12 RESTENT AU PCP
	CHEF DETACHEMENT FS GUIDE COLONE EMBARQUEE VERS PT DE RDV : USINE ELECTRIQUE (3 VAB DE 12 POUR FS, VAB SAN INF, VAB NEDEX)
	VAB SAN MDA SE DIRIGE VERS HLS 1, EQUIPEMENT HLS 1 EFFECTUE PAR OFF PCP ET HLS SECURISEE PAR GPE 12
	CYNO D'EMBLEE AVEC 12
	ARRIVEE SUR USINE ELECTRIQUE RAME FS
102230	DETACHEMENT FORME SUR BASE DEPART.
	FS (GROUPES ACTION) DEBARQUENT POUR INFILTRATION A PIED, N-S VERS BASE ASSAULT.
	13 ET 11 TIENNENT POINT APP DANS ROUGE 300
	11 TIENT 310 ET 313
	13 TIENT RESTE ROUGE 300 EST C31-C36 PLUS 306
102300	CDU 11 REND COMPTE : EMD CQT 308
	CDU 12 REND COMPTE : EMD CQT 302
	CDU 13 EMD APP
102330	ATK SIMULTANEE SUR ORDRE
	12 CQT 302
	11 CQT 308
ASAP	12 REND COMPTE 302 CONQUIS
	ATK FS SUR 304
H1	
	FS REND COMPTE TOUS OTAGES RECUPERES DANS 304
	12 CQT 305
	11 COUV FS FACE OUEST
	12 APP RUPTURE CTC FS
	FS RUPTURE DE CONTACT AVEC SES VHLS ENTRE 303 ET 307 VERS HLS 1
	12 OU 11 CQT 304
H2	
	FS REND COMPTE AUTRES OTAGES DANS 305
	305 DEVIENT NFA
	FS CQT 305 REND COMPTE OTAGES RECUPERES
	11 COUV FS FACE OUEST
	12 APP RUPTURE CTC FS
	FS RUPTURE DE CONTACT AVEC SES VHLS ENTRE 303 ET 307 VERS HLS 1
	12 OU 11 CQT 305 PUIS 304

SIGNAUX DE RECO : A DEFINIR PAR FS
AUCUN VHL AMI A OUEST LIGNE C31 – C36 INCLUS.

4 ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE

SAN :

VAB SAN 12 EN APP DE FS POUR ACTION SUR 304 ET /OU 305, AVEC INFIRMIER.
MEDECIN DE 12 SUR HLS 1
ESC SAN EN RENFORT DE 12 A CONFIRMER

5 COMMANDEMENT - TRANSMISSIONS

OPT FOURNI PAR FS, BESOINS EN LIAISONS SUR TASK ORG
OAO 12 AU PCP. TOUS DL AU PCP.

GLOSSAIRE

AEB	Autos engins blindés
AFCH	Appui feu canon Hot
AFTE	Appui feu tireur d'élite
AGESTER	Agencement de l'espace terrestre
ALAT	Aviation légère de l'armée de terre - <i>Army aviation</i>
ATLAS	Automatisation des tirs et des liaisons de l'artillerie sol-sol
BFST	Brigade des forces spéciales terre
BML	Bureau maintenance et logistique
BOA	Base d'opération avancée
CAS	Appui aérien rapproché - <i>Close Air Support</i>
CAA	Contrôleur aérien avancé
CEMA	Chef d'état-major des armées
CME	Contre-mesure électronique
COMANFOR	Commandant de la Force
COM GFS	Commandant du groupement de forces spéciales
COS - <i>DSF</i>	Commandement des opérations spéciales - <i>Directorate of Special Forces</i>
DAOS	Détachement ALAT des opérations spéciales
DAS	Détachement d'action spéciale
DIO	Détachement d'instruction opérationnel
DL - <i>LD</i>	Détachement de liaison - <i>Liaison Detachment</i>
DLC	Détachement de liaison contact
DRM	Direction du renseignement militaire
DSV	Dérive sous voile
ECAA - <i>TACP</i>	Equipe de contrôle des actions aériennes - <i>Tactical Air Control Party</i>

EEI - IED	Engin explosif improvisé - <i>Improvised explosive device</i>
EMA	Etat-major des armées
EO(P) - (LR)OT	Equipe d'observation (dans la profondeur) - <i>(long range) observation team</i>
EVASAN	Evacuation sanitaire
FC	Forces conventionnelles
FOT	Force opérationnelle terrestre
FT	Forces terrestres
FS	Forces spéciales
GFS	Groupeement de forces spéciales
GSIA	Groupeement de soutien interarmées de théâtre
GSD	Groupeement de soutien divisionnaire
GSDA	Groupeement de soutien divisionnaire avancé
GST	Groupeement de soutien terre
GTIA	Groupeement tactique interarmes
HAP	Hélicoptère d'appui protection
HM	Hélicoptère de manœuvre
LOS	Largage opérations spéciales
LRU	Lance roquette unique
LNVA	Localisation nature volume attitude
MARTHA	Maillage des radars tactiques et systèmes d'armes pour la lutte contre les hélicoptères et aéronefs à voilures fixes
MATSA	Mise à terre sous appui
MEC	Maintien en condition
MPE	Mesure de protection électronique
MSE	Mesure de soutien électronique
NEDEX	Neutralisation, enlèvement et destruction des engins explosifs
OPCON	Contrôle opérationnel
OP SIC	Ordre pour les SIC
PAOS	Poser d'assaut opérations spéciales
PC	Poste de commandement
PC TAC	Poste de commandement tactique

POC	Point de contact - <i>point of contact</i>
RDII - PIR	Renseignement déterminant d'intérêt immédiat - <i>Priority information requierment</i>
RETEX	Retour d'expérience
RFA	Renseignement à fin d'action
ROHUM	Renseignement d'origine humaine
SECOPS	Sécurité des opérations
SGTIA	Sous-groupement tactique interarmes
SIC	Système d'information et de communication
SICF - CIS	Système d'information et de commandement des forces - <i>Communication and Information system</i>
SOB	Saut ouverture basse
SOCCE	<i>Special operations command and control element</i>
SOLE	<i>Special Operations Liaison Element</i>
SPINS	<i>Special instructions</i>
TACOM	Commandement tactique
TACON	Contrôle tactique
TOA	Transfert d'autorité - <i>Transfer of authority</i>
TC2	Train de combat n° 2
VBHM	Véhicule blindé à haute mobilité
ZOS - SOA	Zone d'opérations spéciales - <i>Special Operation Aera</i>
3D	Troisième dimension